

Annecy, le 17 mars 2023

Mesures sanitaires

### Un filet de protection installé à la Volière de l'Impérial

**Suite à un contrôle sanitaire des oiseaux de la Volière de l'Impérial, un filet de protection va être installé. Les espèces présentent en effet des signes positifs à la maladie de Newcastle, non nocive pour l'Homme mais qui peut se propager à d'autres oiseaux. Ces mesures sanitaires visent à limiter la maladie aux seuls animaux de la Volière.**

#### Un protocole sanitaire mis en place

Un filet de protection tout autour de la Volière va être installé, à la demande de la Préfecture de Haute-Savoie, incluant les garde-corps. Les oiseaux seront moins visibles du public qui sera tenu à distance de la Volière. Il préviendra également la pénétration en son sein d'oiseaux sauvages, par exemple des moineaux, pour éviter une transmission du virus vers l'extérieur.

Les agents de la Ville travaillant à la Volière ont appliqué dès les premiers signes de la maladie un protocole sanitaire strict : équipements spéciaux, vigilance particulière à ne pas ramener d'habits ou outils utilisés au sein de la Volière à leur domicile.

#### Adopter les bons gestes : ne pas ramasser les plumes

Toutes les plumes autour de la Volière sont régulièrement balayées pour éviter d'être ramassées par le grand public. Il peut en rester au sol, il ne faut pas les ramasser pour éviter de disséminer le virus.

#### Maladie de Newcastle et transmission à l'Homme

« La maladie de Newcastle est une zoonose, maladie animale qui peut également toucher l'homme.

Chez l'homme, elle peut provoquer une conjonctivite mais l'affection est généralement très bénigne et spontanément résolutive »

Source :  
Organisation Mondiale de la Santé Animale.